



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE GENTLEMAN « SOUVENIR J.DESCHEEMAEKERE »

1. L'U.V.POITIERS organise le Dimanche 05 octobre 2014 la 2^{ème} Gentlemen « SOUVENIR J.DESCHEEMAEKERE » à LAVAUSSEAU
2. L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus
3. L'épreuve se dispute par équipes de 2 coureurs, selon la formule »gentlemen «
4. Le port du casque est obligatoire
5. Tout concurrent licencié FFC doit inscrire sur son bulletin d'engagement son n° de licence.
6. Tout concurrent non licencié FFC doit fournir un certificat médical de moins de 6 mois attestant sa capacité à pratiquer le cyclisme.
7. Une équipe ne peut être constituée de 2 coureurs
8. Toute équipe a environ 19.6km à parcourir, soit 2 tours de 9.8km (environ)
9. Le dossard est porté par le non licencié
10. Horaires stricts à respecter
11. L'équipe rattrapée ne devra pas se mettre à l'abri de l'autre, sous peine d'élimination.
12. Les voitures suiveuses sont autorisées avec une distance réglementaire, par contre tout coureur abrité derrière un véhicule sera disqualifié.
13. Il est interdit de se laisser entraîner par des engins à moteurs, poussette et rétro poussettes, prises d'appuis quelconques. Tout coureur surpris dans ces conditions sera mis hors course immédiatement par les commissaires.
14. Les temps seront comptabilisés par le 2^{ème} coureur lors de son 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée.
15. L'engagement n'est effectif qu'à réception du formulaire complété et accompagné du règlement et du certificat médical pour les non licenciés.
16. Il est bien entendu que les coureurs devront respecter le code de la route. Tous les passages d'îlots directionnels doivent être contournés par la droite. Toutes infractions à ces règles seront sanctionnées par une mise hors course.
17. Un classement et récompenses seront effectuées au terme de l'épreuve.
18. Le dépôt ou l'envoi du bulletin d'engagement signifie que l'équipe engagée a pris connaissance de ce règlement et s'engage à le respecter